

Image not found or type unknown



Delai de comparution devant le tribunal correctionnel

Par **ogcsteph**, le **30/05/2011** à **16:01**

Bonjour,
Après une mise en examen en mars 2010, j'ai reçu un avis à parti du juge d'instruction en décembre. Étant évident qu'une audience correctionnelle aura lieu, je voudrais connaître les délais sachant que j'ai contacté le bureau d'ordre du correctionnelle et ils m'ont répondu que le dossier était toujours à l'instruction. Merci de votre aide. Steph